

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-112

DIRECTION ENFANCE ÉDUCATION FAMILLE

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 5, qui permet au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU l'arrêté n°ARR2022-537 du 03 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Françoise Scavennec,

CONSIDÉRANT la décision en date du 27 mai 2026 autorisant la mise à disposition de l'école Michelet situé 7 rue André Faucher, à Dreux, le vendredi 26 juin 2026 de 13h30 à 20h00, pour une Kermesse,

CONSIDÉRANT que cet événement n'a pu se tenir à la date initialement prévue en raison des conditions météorologiques exceptionnelles liées à la canicule,

CONSIDÉRANT que cet événement est désormais reprogrammé au 18 septembre 2026 et qu'il convient, à ce titre, d'autoriser à nouveau la mise à disposition des locaux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Le plateau extérieur ainsi que la cantine de l'école Michelet situé 7 rue André Faucher, à Dreux sont mis à disposition de l'association des parents d'élèves « APE Michelet Rabier » à Dreux, représentée par Madame Nadia BOUCHAR, présidente, le 18 septembre 2026 de 16h30 à 20h30, afin de permettre l'organisation de la kermesse initialement prévue le 26 juin 2026.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pendant un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif d'Orléans. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif d'Orléans de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le

10 Sept 26

Pour le Maire,

Marie-Françoise SCAVENNEC,

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260911-DEC2026-112-41
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Affichage ou notification le

Première adjointe au Maire,
Déléguée aux affaires scolaires, la réussite
éducative, la petite enfance